



Association
de **CO**nseil
Rural
de l'Ain

Un pôle
de **conseil
juridique**
à votre service

Propriétaires
ruraux



Artisans



Commerçants



Agriculteurs



Maison de l'agriculture

4 avenue du champ de Foire
BP 84
01000 Bourg en Bresse

Contact :

☎ 04.74.45.47.26

Email : contactacor@ma01.fr

Employeurs



ACOR de l'Ain

Association de Conseil Rural de l'Ain



ACOR de l'Ain est né de la volonté commune et partagée des responsables des organisations professionnelles agricoles (FDSEA - JA - Chambre d'Agriculture - AGC de l'Ain).

Face à un environnement en mouvement, aux besoins nouveaux des exploitants agricoles et au développement de prestations envers de nouveaux clients (artisans, commerçants), les partenaires ont décidé de constituer un pôle juridique renforcé.

ACOR propose des conseils et des services juridiques aux acteurs du monde rural, artisans, commerçants...

ACOR est désormais le guichet unique en matière de conseils et de prestations juridiques pour le monde rural.

Des compétences mutualisées dans plusieurs domaines

- **Droit Public** : Urbanisme, Aménagement foncier, Environnement, Voirie, Expropriation.
- **Droit des sociétés civiles agricoles** :
 - Création, vie, transformation, dissolution.
- **Droit rural, Statut du fermage.**
- **Droit patrimonial** : Transmission de patrimoine, régimes matrimoniaux, Audit retraite.
- **Droit des affaires** et des sociétés commerciales.
- **Droit social** : Gestion du contrat de travail, conseil.
- **Conseil fiscal et social** du dirigeant agricole, artisan, commerçant et services.



ACOR de l'Ain, comment ça marche ?

- ➔ Prenez contact avec l'assistante d'ACOR de l'Ain au :
☎ **04.74.45.47.26** ou contact : **contactacor@ma01.fr**
- ➔ Vous serez orienté vers un juriste selon la situation qui répondra à votre question ou vous proposera un rendez-vous.
- ➔ Une écoute attentive sera accordée à votre situation.
- ➔ Pour bénéficier du service ou en cas de prestation, une lettre de mission sera établie et précisera les modalités d'intervention (nature des actes et montants).
- ➔ Après sa signature, la prestation sera réalisée et facturée par ACOR de l'Ain.

Droit des sociétés agricoles



Nelly Perdrix

nperdrix@ma01.fr

Droit rural



Mélanie Grandguillaume

mgrandguillaume@ma01.fr

Droit des affaires et des sociétés commerciales et droit des sociétés agricoles



Francis Bravo

fbravo@ma01.fr



Laura Abelard

labelard@ma01.fr

Droit de l'urbanisme



Mickaël Didat

mdidat@ma01.fr

Droit du travail



Patrick Niclausse

pniclausse@ma01.fr

Directeur



Edouard Jannot

ejannot.fdsea01@ma01.fr

Assistante du service



Céline Gondy

En remplacement de
Evelyne Ferraro

☎ 04 74 45 47 26

contactacor@ma01.fr